



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE VOILE

Check List

Pour la prévention des risques lors d'activités avec jeunes mineurs d'âge

1. Les risques spécifiquement liés aux activités nautiques doivent être gérés en suivant les bonnes pratiques et les règles de sécurité sur l'eau (port de veste de sauvetage).
2. L'organisateur des activités (stages de voile) impliquant la participation de mineurs doit s'assurer que les participants et les parents/tuteurs, c'est-à-dire les gardiens légaux, soient informés des comportements attendus et des responsabilités des participants.
3. Les rôles et responsabilités des skippers, co-skippers et autres personnes exerçant des fonctions de moniteur/animateur doivent être expliqués aux parents tout comme les responsabilités des jeunes en termes de discipline et d'adhésion aux règles du groupe.
4. L'organisation des sorties en mer doit être encadrée de telle manière que la charte de sécurité prime avant tout (consultation de la météo, harnais et vestes de sauvetage à disposition, interdiction de navigation de nuit)
5. Tant les jeunes que leurs parents ou gardiens doivent être informés préalablement des démarches prévues en cas d'avarie ou de terminaison prématurée de l'activité faisant suite à une décision de l'organisateur.
6. Des sanctions disciplinaires (allant jusqu'au renvoi du jeune à la maison) peuvent être prises pour des comportements manifestement inadéquats (prise de stupéfiants, d'alcool, agressivité...).
7. Dans ce dernier cas les parents doivent être impérativement joignables par téléphone ou tout autre moyen de communication afin d'assurer un rapatriement sécurisé du jeune ayant enfreint les règles de l'organisateur.
8. En aucun cas une demande de remboursement du stage ni des frais de rapatriement prématuré ne pourront être invoqués.

Mars 2023